



Précautions à prendre lors d'un examen échographique durant la période de pandémie COVID-19

Elaboré par : M.S. Oukid, A. Sadjji, F. Manseur, M. Zemouchi, M.N. Draoua

Mars 2020

L'Algérie, plus grand pays d'Afrique, compte environ un million de femmes enceintes, elles sont régulièrement suivies et la pratique de l'échographie est fréquente chez elles. Ceci entraîne une circulation importante à travers tout le territoire et risque d'aggraver la propagation de la pandémie COVID-19.

Dans le but de ralentir cette propagation, le **Collège National Des Gynécologue-Obstétriciens Algériens (CNGOAL)** et Le **Club D'échographie Volumique Algérien (CEVA)** se sont inspirés des recommandations du **Collège Français D'échographie Fœtale (CFEF)** et du **Collège National Des Gynécologues Obstétriciens Français (CNGOF)** afin de proposer des précautions à prendre au cours d'un examen échographique.

1/ Mesures générales au cours d'un examen échographique :

- Accueil des patientes :
 - Les patientes se présentent seules en salle d'attente et en cabinet de consultation.
 - Les patientes présentant un syndrome grippal, une fièvre ou une toux seront priées de ne pas se présenter en consultation et leurs rendez-vous seront déplacés.
 - La salle d'attente doit être aérée contenant le moins de patientes possible avec un délai d'attente court.

- Précautions à prendre par les praticiens :
 - Port de masque et gants par le médecin et l'assistant.
 - Lavage fréquent des mains à l'eau et savon ou friction au gel hydro-alcoolique
 - Nettoyage après chaque patiente de la table d'examen, de la sonde et du clavier d'échographie (annexe 1).
 - Désinfection des surfaces fréquemment touchées (poignée de porte, bureau, chaise, clavier d'ordinateur, téléphone)

- Précautions à prendre par la patiente :
 - Port du masque non recommandé en raison de la pénurie actuelle.
 - Eviction de tout contact avec les poignées de portes (ouverture et fermeture des portes par le personnel médical).

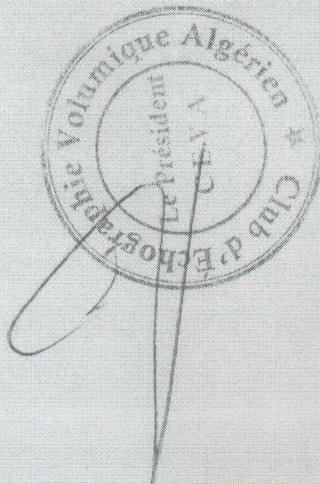
2/ Examens échographiques nécessaires :

- Les échographies d'urgences doivent être pratiquées.
- Les échographies obstétricales doivent être pratiquées comme suit : 1^{er} trimestre entre 11-14 SA, 2^{ème} trimestre entre 20-25 SA, 3^{ème} trimestre entre 30-35 SA.
- Report des échographies gynécologiques non urgentes.
- Téléconsultations quand cela est possible.

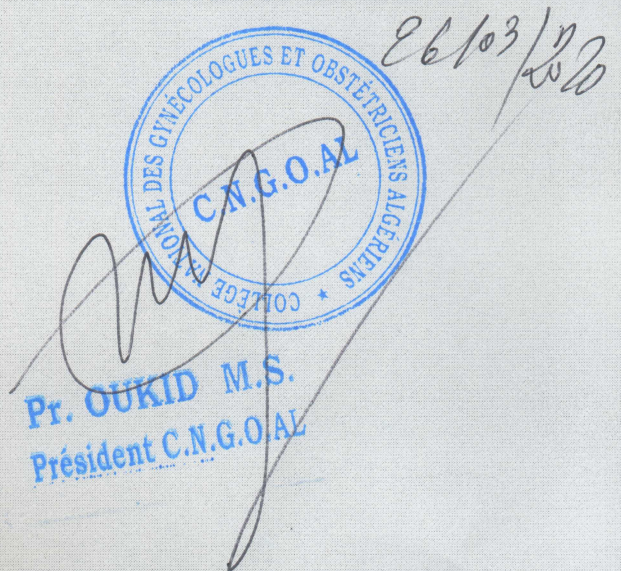
Ces précautions doivent être appliquées afin de ralentir la pandémie COVID-19 et peuvent être revues en fonction de l'évolution de celle-ci.

Nous remercions tout le personnel de la santé pour les efforts et le dévouement dont ils font preuve en ce moment.

Dr. A. SADJI
Président du CEVA



Pr. M.S. OUKID
Président du CNGOAL



Pr. OUKID M.S.
Président C.N.G.O.A.L.